



PAVILLON MARIE-ROSE

35, rue Filion St-Sauveur (Québec) J0R 1R6
Téléphone : 450-227-2660, Télécopieur : 450-227-6008
Directrice : Caroline Archambault

PAVILLON DE LA VALLÉE

167, rue Principale, St-Sauveur (Québec) J0R 1R6
Téléphone : 450-227-2686, Télécopieur : 450-227-1423
Directrice : Caroline Archambault

L'INFO-RENTRÉE 2018-2019

Madame,
Monsieur,

Déjà, en ce temps-ci de l'année, vous recevez toutes les informations concernant la rentrée scolaire. Il vous faut donc les conserver, car elles concernent plusieurs sujets importants de notre vie scolaire.

1. Jour de la rentrée

Pour cette première journée, le **jeudi 30 août 2018**, les élèves de 1^{re} année à la 6^e année, arrivent à 8h00 et passent la journée entière à l'école. L'accueil des élèves aura lieu dans la cour de l'école respective.

Pour les élèves du préscolaire : Rentrée des élèves le **jeudi 30 août 2018**, avec les parents en avant-midi ou en après-midi selon le sous-groupe A ou B. **Il n'y a pas de transport scolaire lors de cette 1^{ère} journée pour les élèves du préscolaire. Début des journées complètes le vendredi 7 septembre 2018.**

Après le message d'accueil de la direction, les élèves iront en classe avec leur titulaire.

2. Transport scolaire

Comment obtenir mon numéro d'autobus

Nous vous rappelons que, tout comme l'année dernière, il vous sera possible d'obtenir le numéro d'autobus directement à partir du site web de la Commission scolaire, et ce à compter du 20 août 2018. Pour ce faire, vous aurez besoin du numéro de fiche de votre enfant que vous pouvez trouver sur l'un des documents suivants : bulletin scolaire, état de compte. Vous recevrez également un courriel de la part de la CSL au courant de l'été avec la procédure à suivre ainsi que le numéro de fiche de votre enfant.

En cliquant sur le lien suivant, vous arriverez directement aux coordonnées de transport en ligne

https://geobus.cslaurentides.qc.ca/coordonneestransport/_coordonneestransp.asp

↳ Nous vous suggérons d'utiliser ce service dans le but d'éviter des attentes au téléphone, en cette période de l'année les lignes étant régulièrement occupées.

Nous vous recommandons fortement de vérifier à nouveau vos coordonnées de transport en ligne quelques jours avant la rentrée scolaire afin de vous assurer qu'elles n'ont pas été modifiées.

3. Calendrier scolaire

Vous trouverez le calendrier de l'année 2018-2019 à l'endos de l'agenda de votre enfant, ainsi que sur le site internet de l'école et de la CSL.

4. Polo

Pour faire une commande pour acheter des polos vous devez contacter la compagnie « Uniform Loft » par téléphone au 514-270-6044 ou par courriel à : info@loftuniforms.com. Le numéro de notre école est le «051». Nous vous rappelons les couleurs des polos pour cette année : bleu, blanc, veste de couleur unie.

Le port du polo est obligatoire à tous les jours ainsi que durant les journées pédagogiques.

5. Costume d'éducation physique

Le costume d'éducation physique (short, chandail et espadrilles) est obligatoire (sauf pour les élèves du préscolaire). Le polo n'est pas obligatoire pour le cours d'éducation physique. L'élève doit se changer, pour des raisons d'hygiène, puisqu'il a souvent transpiré. La participation est obligatoire et seul un papier du médecin exemptera l'élève de ses cours.

6. Rencontre des parents avec le titulaire

Vous êtes conviés à une rencontre avec le titulaire pour connaître le fonctionnement de la classe de votre enfant.

Pavillon de la Vallée (2^e, 3^e et 4^e année):

Le jeudi 20 septembre à 19h15 (classe)

Pavillon de la Vallée (5^e et 6^e année, classe langage et diff. d'apprentissage):

Le jeudi 20 septembre à 20h10 (classe)

Pavillon Marie-Rose (préscolaire) :

Le mercredi 29 août à 18h30 (gymnase)

Pavillon Marie-Rose (1^{re}, 2^e et 3^e année et classe langage):

Le mercredi 19 septembre à 18h45 (gymnase)

7. Assemblée générale des parents et formation du conseil d'établissement

La direction vous invite à une **assemblée générale des parents, le jeudi 20 septembre 2018 à 18h30 dans la cafétéria du pavillon de la Vallée**. Les parents des deux pavillons de l'école primaire de Saint-Sauveur sont invités. Lors de cette assemblée des informations générales seront transmises ainsi que la **constitution du conseil d'établissement**.

Les parents des deux pavillons intéressés à faire partie du conseil d'établissement pourront se présenter. Il y aura élection des membres du conseil d'établissement (CEE) qui représente les deux bâtisses. Trois postes d'un an à combler pour représenter les parents. Nous devons également procéder à l'élection du parent parmi les 7 personnes pour nous représenter à la CSL au comité de parents.

Le parent élu doit avoir la disponibilité ou l'ouverture pour assister aux rencontres à la CSL (1 fois par mois pour une durée de 3h00). Cette représentativité est fort importante. Si vous désirez vous impliquer autrement, nous avons des besoins pour le bénévolat ou pour former un OPP (organisation de participation des parents) pour chapeauter un dossier, exemple : levée de fonds et nous soutenir dans l'organisation de la bibliothèque.

Après les votes et la compilation des résultats, le conseil d'école sera formé et par la suite la visite dans les classes pour le pavillon DLV. Les parents qui n'assistent pas à l'assemblée générale pourront utiliser la porte de l'entrée principale pour se rendre directement en classe. La porte sera ouverte 10 minutes avant le début soit à 19 h05 et 20h selon le cycle.

8. Photographie

Le photographe sera à votre école pour la séance de photos (individuelles et groupes). Les parents sont libres d'acheter les photographies. Le polo est obligatoire.

Pour le pavillon de la Vallée : le jeudi 4 octobre 2018

Pour le pavillon Marie-Rose : le vendredi 19 octobre 2018

9. Surveillance à l'heure du dîner (selon la politique de la CSL)

Des frais sont exigés pour la surveillance des élèves à l'heure du midi. Ces frais sont de 159\$ pour l'année pour un enfant. Les frais s'ajustent selon le nombre d'enfant dans la même commission scolaire.

10. Paiement des effets scolaires pour l'année 2018-2019 pour tous les élèves (préscolaire à 6^e année)

Vous êtes attendus le mercredi 15 août et jeudi le 16 août, de 10h à 18h, à la cafétéria du pavillon de la Vallée pour payer les effets scolaires de votre enfant. Les paiements par chèque et en argent comptant seront acceptés. Exceptionnellement, lors de ces deux journées seulement, il sera possible de payer par débit.

11. Service de garde

Pour fréquenter le service de garde, votre enfant doit obligatoirement être inscrit. Vous devez compléter la fiche d'inscription 2018-2019 disponible au bureau de la responsable. Veuillez prendre note que le service de garde sera ouvert pour les pédagogiques du 27, 28 et 29 août 2018 pour les élèves qui seront préalablement inscrits à ces journées. Vous pouvez contacter la responsable du service de garde, à compter du 24 août 2018. Il sera aussi possible de faire l'inscription de votre enfant au service de garde lors du paiement des effets scolaires.

Veuillez prendre note des nouveaux tarifs pour l'année 2018-2019, il s'agit de la contribution financière déterminée par le gouvernement :

- Sur une base régulière :	8,20\$
- Jour de fréquentation sporadique :	12,00\$
- Fréquentation sporadique le matin seulement :	3,70\$
- Fréquentation sporadique le midi seulement :	4,50\$
- Journée pédagogique :	16,00\$ + frais d'activité + transport
- Frais de retard :	10,00\$ pour chaque 15 minutes

12. Classement

La direction se réserve le droit de faire un changement de classe jusqu'au 28 septembre 2018 et ceci afin de favoriser des groupes mieux équilibrés pour l'année scolaire. Si votre enfant devait être changé de classe, vous serez avisé par la direction.

De plus, le classement est une opération délicate et calculée, fait en concertation avec l'équipe d'enseignantes, d'orthopédagogues, d'éducateurs spécialisés et de la direction. Plusieurs facteurs sont pris en considération. Pour ces raisons, vous comprendrez qu'aucune demande de parents pour un changement de classe ne sera acceptée.

13. Garde partagée / service du transport

Vous devez faire une demande à l'école si vous désirez avoir du transport pour votre enfant et que celui-ci est en garde partagée. Cette demande est renouvelable à chaque année et elle sera traitée par le service du transport de la commission scolaire à la **fin septembre seulement**.

14. Service de cafétéria

Veuillez prendre note que le service de la cafétéria sera disponible à compter du 30 août 2018. La cuisine de Guy-Guy, menu équilibré, nutritif et surtout respectant la politique alimentaire de la CSL. Un menu mensuel vous sera envoyé par courriel. Le coût du repas sera de 5.50\$ pour le repas complet (soupe, repas, dessert maison, jus ou lait).

15. Sorties à l'heure du dîner

Les enfants dineurs à l'école pourront sortir à l'heure du dîner seulement lorsqu'un adulte autorisé légalement se présente à la clôture. Une note officielle par les détenteurs de l'autorité parentale dans le dossier doit être acheminée au préalable.

16. Adresse courriel / Informez-nous de vos changements !

Toutes les communications du secrétariat de l'école et de la commission scolaire des Laurentides sont dorénavant faites par courriel. **Veuillez-vous assurer que nous avons votre adresse courriel à jour.**

17. Site internet

Nous vous invitons à consulter notre site internet régulièrement, vous y trouverez plusieurs informations importantes !

Pavillon Marie-Rose : ecoleprimairesaintsauveur.com/

Pavillon de La Vallée : coledelavallee.wordpress.com

En terminant, nous vous souhaitons un été plaisant avec vos enfants.

Que cet été soit rempli de petits bonheurs !

La directrice,



Caroline Archambault